



Saison « 2026-2027 »

Ami (e) basketteur (se) nous te souhaitons la bienvenue au Basket Club de Barlin

Tu trouveras ci-après les modalités d'inscription pour une "Préinscription" sur le site de la Fédération Française de Basket Ball (explication sur le lien <http://www.ffbb.com/ffbb/e-licence>).

RAPPEL : Pour toutes demandes de licence « JEUNE » (*Demande initiale ou renouvellement*) le certificat médical n'est plus obligatoire, seul le questionnaire de santé est à compléter pour valider la demande de licence.

Le certificat médical reste obligatoire pour les demandes de sur-classement (pour la 2ème année dans la catégorie) par le médecin de famille et la première demande pour les plus de 18 ans.

Remplir et ne pas oublier de signer la demande de licence (Formulaire de la Fédération) **ainsi que la demande d'adhésion au contrat d'assurance**

(2 signatures nécessaires, pour les mineurs faire signer par le tuteur légal)

Lire et signer le règlement interne du club au verso

- Fournir une **photo d'identité récente**
- Joindre **2 enveloppes** timbrées et libellées à ton adresse
- Joindre le **paiement par chèque ou espèces** (le club accepte les chèques vacances)

Disposer le tout dans une pochette ou enveloppe

Seules les demandes de licences rendues complètes au secrétaire ou à l'entraîneur seront prise en compte

Toute licence non-accompagnée du paiement, du certificat médical ou du questionnaire de santé ne sera pas prise en considération

CATEGORIES	Année de naissance	Licence Au 15 JUILLET 2026 (Assurance comprise)
Baby-basket Baby	2020 - 21 - 22	60,00 €
Mini-poussin (M & F) U9	2018 - 2019	60,00 €
Poussin (M & F) U11	2016- 2017	70,00 €
Benjamin (M & F) U13	2014 - 2015	80,00 €
Minime (M & F) U15	2012 - 2013	90,00 €
Jeunes 62 (M & F) U18	2008 à 2011	110,00 €
Sénior Féminin-Masculin	2006 & Avant	130,00 €
Loisir & *Basket-Santé	2014 & Avant	80,00 € *80,00€ ou au Trimestre

* Chèques encaissés après validation

Réduction par famille : 2 (et+) Inscrits : -5% sur les licences suivantes

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERNE DU CLUB

Tout licencié du BASKET CLUB de BARLIN (ou intervenant extérieur pour le compte du club), **sanctionné de fautes techniques ou disqualifiantes** (avec ou sans rapport) impliquant le paiement d'une amende **devra s'en acquitter** sans délai sous peine d'être suspendu jusqu'au règlement de la dette (voir tableau).

Tout licencié faisant l'objet d'une mutation devra fournir un chèque de caution du montant des droits de mutation et **s'engage à renouveler sa licence la saison suivante et ainsi jouer au minimum deux saisons pour le BC BARLIN**, sous peine de voir sa caution encaissée par le club.

Tout joueur (jeune ou senior) du BC BARLIN **devra porter les équipements fournis par le club et participer aux activités mise en place par le bureau**, notamment dans la gestion des matchs.

(*) Les parents qui inscrivent les enfants à l'école de mini-basket s'engagent à leur participation aux plateaux durant la saison (participation à au moins trois rencontres) Et à la Fête Départementale du Mini-basket (Labellisation club Ecole de basket obligatoire).

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs, des articles ci-dessus, du "Droit à l'image" et par ma signature que j'appose au bas de ce document, signifie que je suis d'accord et m'engage à respecter ce règlement.

Nom et prénom du licencié :

Signature du licencié

Signature du tuteur légal
(Pour les mineurs)

TARIF des AMENDES « Saison 2025-2026 » pour forfaits et fautes techniques	
Absence de présentation de licence	50 % du prix de la licence
2ème faute technique ou disqualifiante sans rapport	40,00 €
3ème faute technique ou disqualifiante	70,00 € + 1 week-end de suspension
4ème faute technique ou disqualifiante	150,00€
5ème faute technique ou disqualifiante	Ouverture dossier disciplinaire de 150€ + Amende fixée par la commission
6ème faute technique ou disqualifiante	Nouvelle Ouverture dossier disciplinaire (150€) + Amende fixée par la commission
Faute disqualifiante avec rapport gérée par la Ligue	170,00 €
Forfait équipe pour non-respect du calendrier de matchs ou délais de dérogation de moins de 21 jours	De 20,00€ à 60,00€ pour non-respect calendrier et de 20,00€ à 80,00€ pour les demandes de dérogations
Forfait équipe Demi-finales et Finales, Coupes District ou du Pas de Calais	De 20,00€ à 135,00€
Pénalité pour retard de paiement	10% du montant avec un minimum de 5€

DROIT A L'IMAGE

La section « Basket » est amenée à effectuer des photographies de ses licenciés dans le cadre de ses actions sportives et extra sportives. Afin de respecter la législation en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir nous donner votre position ci-après :

Le licencié ou modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément le club à faire usage des photographies pour tous les usages ci-dessous.

En cas de désaccord pour l'une des utilisations qui pourraient être décidées, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra éventuellement être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

AVIS sur l'Ensemble (ou partie) (Rayer la mention OUI ou NON)	Presse	Publications électroniques	Projection publique
OUI	Livre	Objets de décoration	Publicité
NON	Exposition	Carte postale	Autres :

Les photographies pourront être exploitées directement par le club ou cédées à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus. La présente autorisation est accordée pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.